



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 23 mai 2019**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET MAMEAUX, PICARD, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHANTEREAU, FAUTRAT, MM., MASSON, POISSON, PETETIN.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme BEVILLON, Sous-préfecture de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 25 avril 2019
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « *Atelier des territoires* »
- Suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, Mme la Sous-préfète et Mme BESNIER, ainsi que Juliette GOREGUES, développeur territorial au sein des Services aux Territoires du Conseil départemental du Loiret.

La Présidente donne lecture du pouvoir reçu :

Mme FAUTRAT donne pouvoir à M. TARTINVILLE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 25 avril 2019

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du mois d'avril :

- Dossiers CRST : chambre froide et brosseuse légumes du GAEC Le Mesnil, unité de nettoyage et de triage de légumineuses de l'EARL ROUSSIAL ;
- Bilan à mi-parcours ;
- Demande d'aide Leader pour le guide du routard ;
- Avenant marché AQUASCOP pour le SAGE ;
- Future contractualisation avec l'AESN (animation BAC).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique que 2 dossiers sont présentés pour avis et que les deux autres sont mis en débat.

- « Création de l'entente économique – financement d'un poste de développeur – année 1 nov. 2018/nov. 2019 », CC Pithiverais Gâtinais (en tant que chef de file pour le portage de l'entente économique).

Mme BEVIERE rappelle l'historique de cette initiative qui a abouti à la création de l'entente économique Nord Loiret et d'un service d'animation économique.

Mme DAUVILLIERS rappelle aussi que l'entente permettait la contractualisation avec la Région Centre-Val de Loire. Elle insiste sur la gouvernance entre les trois intercommunalités et rappelle la composition du binôme Philippe AUBRY et Annie LALANDE. Le territoire est le seul à l'heure actuelle à avoir constitué une entente formalisée avec ce niveau de mutualisation.

Mme BESNIER relate l'harmonisation des contractualisations telles que Territoire d'industrie, PCAET, SCoT, etc. et que cela correspond à l'échelle du bassin de vie.

M. TARTINVILLE rappelle que le PETR a joué sur ce sujet son rôle de fédérateur.

Mme DAUVILLIERS remercie la solidarité des élus du territoire pour avoir fait le choix de financer ce projet, en tant que projet structurant.

A l'issue de plusieurs mois de travail, à l'initiative du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, un Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises était adopté en mai 2017.

Ce dernier faisait ressortir trois enjeux majeurs pour le territoire du Nord Loiret :

- Connaître le tissu économique du territoire,
- Accompagner les entreprises,
- Faire connaître le territoire,

Il préconisait une structuration la plus intégrée possible comme support du développement économique du territoire.

Un comité de pilotage a donc été mis en place. Constitué des Présidents et des DG des trois communautés de communes et du PETR ainsi que des vice-présidents en charge de ce dernier.

Conscients que l'attractivité du territoire est déterminée par la capacité des EPCI à travailler conjointement afin de mettre en œuvre les axes stratégiques identifiées dans le schéma économique, les présidents des EPCI ont fait le choix de s'appuyer sur un mode de coopération prévu par le CGCT qui nécessite un EPCI porteur, un lien contractuel entre les CC et une confiance réciproque entre les 3 Communautés de Communes du Nord Loiret, l'entente économique.

Ce dispositif suppose que les 3 EPCI décident de manière conjointe en s'appuyant sur des ressources partagées.

A l'instar des choix faits pour le développement touristique du territoire, les Communautés de communes ont décidé de structurer leur service économique conjoint par l'intermédiaire du recrutement de deux développeurs chargés du suivi et de la mise en œuvre de l'ensemble des axes de travail relevant de la stratégie commune de développement économique. La Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais a été identifiée pour être la structure chef de file de cette entente économique créée le 26 juin 2018.

Une cellule d'animation de deux personnes a été mise en place en novembre 2018, un développeur économique et une animatrice du tissu économique et promotion des entreprises, dont les missions sont complémentaires.

Les missions du développeur économique :

- Offre économique et implantation des entreprises
- Suivi de l'offre à destination des entreprises en lien avec les intercommunalités et les propriétaires
- Suivi administratif et financier

Les missions de l'animatrice du tissu économique et promotion des entreprises :

- Suivi du tissu économique
- Travail avec les réseaux d'entreprises
- Organisation de manifestations à destination des entreprises du territoire en lien avec les intercommunalités
- Suivi administratif et financier

Bilan des actions menées de novembre 2018 à avril 2019 par la cellule d'animation économique :

- **Gouvernance de l'Entente :**
 - o Mise en place de la Conférence de l'Entente regroupant neuf élus des Communautés de communes (trois par communauté)
 - o Organisation de deux Comités de suivi de l'Entente
- **Mise en place d'un observatoire économique** en collaboration avec les compagnies consulaires et Loire&Orléans Eco.
- **Foncier :**
 - o Inventaire foncier et immobilier vacant
 - o Réception des demandes d'implantation, transmission, reprise

- **Accompagnement financier :**
 - o Rédaction des règlements d'aides au commerce et à l'immobilier d'entreprise, dans le cadre de la convention signée avec la Région le 26 juin 2018 : votés à la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais le 02 avril 2019 et individualisation d'aides pour huit entreprises votée ce même 02 avril. Transmis comme modèles aux deux autres Communautés de communes.
 - o Accueil de porteurs de projets
 - o Veille réglementaire / dispositifs aides entreprises
- **Accompagnement administratif :**
 - o Recueil demandes financement, transmission, ressources humaines
- **Présentation de l'Entente aux conseils communautaires**
- **Rencontre des acteurs économiques :**
 - o Institutionnels rencontrés : CMA, CCI, CA, Loire&Orléans Eco (Business&co, Territoire&co, comité de coordination, conférence au Lab'O), Région, DEV'UP, Département, PETR, GEPCT, Loiret Tourisme, Office de tourisme du Grand Pithiverais, Agence de l'Eau Seine/Normandie
 - o Réseaux rencontrés :
 - MSP
 - DEP
 - Unions commerciales : Pithiviers, Puiseaux + commerçant relais à Malesherbes et Boiscommun
 - Cultivons l'avenir du Pithiverais
 - o Prospection : Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) 2018 à PARIS
 - o Visites d'entreprises du territoire
- **Participation :**
 - o CODEVE à PITHIVIERS
 - o Cordées du Territoire à SERMAISES, chez CHRYSO
 - o Cœur de ville à PITHIVIERS
- **Pilotage du Territoire d'industrie de Pithiviers** sous l'autorité du binôme élu/industriel :
 - o Participation aux Comités de pilotage régionaux à ORLEANS des 28 janvier et 11 mars 2019
 - o Participation à la première Assemblée Générale des Territoires d'industrie à LYON dans le cadre du salon Global Industrie les 5 et 6 février 2019, avec la Région et la DIRECCTE
 - o Participation au French Fab Tour le 26 mars à Pithiviers
 - o Mise en place et organisation du premier Comité local du Territoire d'industrie de Pithiviers le 8 avril 2019 à la MFR d'Ascoux.
 - o Préparation du Comité élargi du 16 mai à la MFR d'Ascoux
 - o Préparation de la contractualisation avec l'Etat et la Région

Le coût HT du projet s'élève à 71 900,00 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 71 900,00 €

La subvention régionale demandée est de 35 900 €, soit 50 %

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Investissement en matériels d'entretien d'espaces verts pour le chantier d'insertion ASER », Association ASER.

L'Atelier Chantier d'Insertion de Pithiviers d'ASER a été créé en 2009.

La finalité est d'accompagner des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans leur reprise d'activité. Dans ce but, l'Association leur propose un contrat de travail de 24h par semaine, pour une période maximale de 2 ans.

Ils bénéficient alors d'un accompagnement socio professionnel (mise en place de formations, recherche d'emploi, développement de la mobilité, organisation de gardes d'enfants, soutien dans la gestion budgétaire, etc...).

L'encadrant technique leur permet de développer des compétences techniques, en situation d'emploi chez des clients. L'activité de ce chantier est principalement basée sur l'entretien des espaces naturels (berges de rivières, chemins de randonnée, milieu herbacé, ...), des espaces verts (parcs, jardins, abords d'entreprises, espaces communaux, ...), et ponctuellement dans le secteur du bâtiment (petits travaux).

Depuis sa création, l'équipe est composée de 10 salariés en parcours (7 ETP), encadrés par 1 Encadrant Technique d'Insertion (1 ETP) et accompagnés par 1 Conseillère en Insertion Professionnelle (1/2 ETP).

Courant 2018, le constat suivant a été posé :

- besoins sur le territoire du Pithiverais en termes d'offre d'insertion,
- possibilités de chantiers d'entretien d'espaces naturels ou espaces verts supplémentaires,

- nécessité d'équilibrer financièrement cette action et de sécuriser l'activité (en cas d'absence de l'encadrant), ce qui a conduit le Conseil d'Administration de l'Association à expérimenter en 2019 une extension de ce Chantier d'Insertion.

Un encadrant supplémentaire a été recruté et 3 postes en parcours en plus ont été sollicités à la DIRECCTE. Compte tenu de ces effectifs supplémentaires, ASER manque de matériel pour que chaque salarié puisse développer ses compétences et que l'équipe puisse se diviser pour réaliser 2 chantiers en même temps lorsque c'est possible.

La liste du matériel est la suivante :

1 tronçonneuse MS362
1 tronçonneuse 193T
4 débroussailleuses FS 410
1 souffleur
1 outil taille haies Combisystème
1 remorque + attelage

Le coût HT du projet s'élève à 6 086,86 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 6 086,86 €

La subvention régionale demandée est de 2 400,00 €, soit 39,4%.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE propose ensuite d'étudier les deux autres projets, pour débat ; le premier dans le cadre des mesures du CRST, le second dans le cadre d'A VOS ID.

- « Action collective en faveur d'une bonne gestion et de la restauration des bordures de champs et de chemins ruraux afin d'optimiser les fonctionnalités agronomiques et écologiques de ces infrastructures (commune de Pithiviers-le-Vieil) », Commune de Pithiviers-le-Vieil.

Mme BEVIERE passe la parole à M. PICARD qui explique que, compte-tenu de son absence en mairie pendant plusieurs semaines, il n'est pas en mesure de présenter en détails le projet.

Il passe le relais à David VOYER qui présente l'action dans les grandes lignes.

Souvent considérées comme des réservoirs d'adventices, de ravageurs et comme problématiques d'un point de vue agronomique, les bordures extérieures de champs et de chemins (privés et communaux) présentent pourtant des intérêts agronomiques et écologiques méconnus. Ces bordures sont à la fois des habitats, refuges, mais également des corridors facilitant la dispersion des espèces animales et végétales dans les paysages agricoles.

Elles s'intègrent dans le réseau écologique, réseau d'éléments fixes du paysage, permettant aux espèces de circuler et d'interagir.

Ces éléments sont donc considérés comme contribuant aux politiques de restauration des continuités écologiques, en particulier dans le cadre de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale (communale, pays, bassin versant...). Ils participent également au Plan National d'Actions en faveur des pollinisateurs sauvages.

Le frein pour la prise en compte des bordures de champs semble en bonne partie sociologique. Ces bordures attenantes aux chemins ruraux de la commune sont laissées à la gestion des agriculteurs. Ces derniers considèrent souvent qu'elles doivent être « propres », et les regardent comme une perte de surface. Il s'agit donc de trouver les bons arguments, la bonne approche pour optimiser ces espaces incultes, pourtant sources de biodiversité et d'atouts agronomiques (limitation des adventices et intérêts pour les auxiliaires de culture).

C'est dans cet objectif que le réseau Agrifaune* 45 (Association Hommes et Territoires, Fédération des chasseurs 45, Chambre d'agriculture 45, ONCFS, FDSEA45) souhaite poursuivre l'action sur cette thématique initiée en avril 2017 à l'échelle de la commune de Pithiviers-le-Vieil qui associait les agriculteurs du territoire.

Ecologique, cynégétique, agronomique, esthétique, apicole, il s'agit d'avoir en main tous les arguments pour sensibiliser. Certains agriculteurs seront sensibles aux atouts pour la faune sauvage, d'autres pour les auxiliaires de culture ou pour une meilleure gestion des adventices, nous tâchons de pouvoir apporter des arguments leviers pour chacun. On note par exemple que le semis sur ces espaces permet aux agriculteurs de se les approprier et de les gérer par la suite comme des zones à potentiels et non comme une contrainte.

Les partenaires Agrifaune 45, souhaitent poursuivre l'action territoriale sur la thématique des « bordures de champs » à l'échelle du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais : Pithiviers-le-Vieil (superficie : 3 368 ha)

Etudes ou expertises conduites :

Le projet est porté par le réseau Agrifaune 45 (Fédération des chasseurs 45, Chambre d'agriculture 45, l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, association Hommes et Territoires, FDSEA 45), Ce projet est un des objectifs de

la convention qui lie les 5 partenaires ; la demande de financement sera portée par la mairie de Pithiviers-le-Vieil, en effet le maire et le conseil municipal sont très moteurs sur le projet.

Le projet en 2019 aura pour objectifs :

- De réunir les agriculteurs de la commune ainsi que les partenaires du projet. L'objectif de cette réunion sera de sensibiliser sur l'intérêt des différents modes de gestion de bordures de champs adaptées à leur état écologique, d'échanger et mobiliser sur l'implantation du mélange « Agrifaune Bordures de champs », et également de présenter le projet pour l'année 2019.
- D'intégrer les agriculteurs dans la démarche d'évaluation de la qualité écologique des bordures de champs par le biais d'une formation en mai-juin 2019 auprès des agriculteurs volontaires à l'outil « Typologie des bordures de champs » Agrifaune (qualification des bordures d'un point de vue structure (largeur, mise à nue du sol...)).
Guide de diagnostic " Typologie des bords extérieurs de champs adaptée aux plaines céréalières"
- De remobiliser les acteurs du territoire sur la thématique du semis du mélange « Agrifaune Bordures de champs » en organisant une visite d'essai sur la bordure semée sur la commune à l'automne 2017. L'objectif est d'utiliser la bordure semée comme support pour sensibiliser sur la pratique.
- Semer des bordures à forte problématique adventices avec le mélange « Agrifaune Bordures de champs ». Grâce au diagnostic mené au printemps 2017, des bordures nécessitant un semis ont été identifiées. En effet, sur les 334 bordures observées (100% des bordures chez les agriculteurs volontaires ont été diagnostiquées, soit 80 % de la SAU de la commune), 46 bordures ont été désignées prioritaires pour le semis.
- De suivre l'implantation du mélange avec un relevé botanique exhaustif. Les bordures semées sur Pithiviers-le-Vieil intégreront le dispositif expérimental Agrifaune 45. Les partenaires prévoient des essais sur une implantation au printemps du mélange (printemps 2020) ; ainsi que des tests avec un mélange 100% issues de semences sauvages (automne 2019).
- D'effectuer des tests de machinisme à l'implantation du mélange en utilisant un semoir spécifique pour ressemer les bordures de champs que l'association Hommes et Territoires devrait acquérir en début d'année 2019. Cet outil permettra de semer de nouvelles bordures de champs plus facilement et plus rapidement.

Expérimentation du Sem'Obord en 2016 par le collectif AGRIFAUNE, chez Emmanuel Dufer (Eure-et-Loir).

- D'animer le groupe de gestionnaires (ici les agriculteurs entretiennent les chemins communaux et les employés communaux entretiennent les bords de route) autour d'une action de gestion collective et coopérative sur l'ensemble des bordures du territoire. L'objectif est lever les contraintes matérielles et de temps de travail pour permettre une gestion différenciée des bordures (décalage des périodes d'entretien ; précoce ou tardif) et partager l'action sur les différents gestionnaires.
- De mener une campagne de fauche tardive sur les bordures en bon état sur le territoire afin de sensibiliser les acteurs sur l'intérêt de la pratique sur la biodiversité (maintien de couvert herbacée après la moisson...).
- De sensibiliser le conseil municipal et les employés communaux travaillant à l'entretien des bordures de champs sur la thématique en intervenant lors du conseil municipal.
- De promouvoir le projet et la démarche en organisant une opération de communication sur le terrain. L'objectif est de sensibiliser les agriculteurs du territoire de la commune ainsi que des communes voisines mais aussi de convier à l'évènement les techniciens de Chambre d'Agriculture et de Fédération des Chasseurs.
- D'intégrer cette thématique dans des tours de plaine de la CA45 et d'autres actions de sensibilisation de la FDC45 à l'échelle du département.
- D'installer des nichoirs à rapaces sur des emplacements stratégiques sur la commune afin de lutter contre les rongeurs. Cette action donnera lieu à une inauguration et une exposition photographique sur la commune.
- D'animer une action de sensibilisation sur la biodiversité en milieu agricole pour les habitants de la commune. Cette action pourra concerner une animation scolaire, une exposition photographique, ...
- De valoriser cette expérience à l'échelle de la région Centre-Val de Loire, et au niveau national dans le cadre du groupe Technique National Agrifaune « Bords de Champs ».

M. PICARD insiste sur l'attention à porter sur les actions mises en œuvre pour éviter les conflits d'usage.

Mme la Sous-préfète juge intéressant la communication prévue, ce qui permettrait de sensibiliser les habitants.

M. TARTINVILLE indique que le projet participe à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue.

M. ROUSSEAU complète les débats en indiquant la plus-value d'un tel projet pour les cultures, car cela renforce la vitalité du sol.

Coût HT du projet : 15 028,00 €

Coût HT éligible : 15 028,00 €

Subvention régionale : 9 000,00 € si 60% ou Subvention régionale : 12 000,00 € si 80%

NB : fonds privés mobilisés : 500 € AgroPithiviers, 1 500 € Cristal Union, 800 € Malterie. D'autres partenaires privés peuvent s'ajouter à cette première liste.

David VOYER précise que les fonds nécessaires pourraient être transférés de la mesure n°34, réservée au CUMA, et qu'après des contacts pris avec la Fédération départementale des CUMA, le transfert est tout à fait possible, compte-tenu qu'il n'y a aucun projet identifié à très court terme.

Les élus du Bureau s'accordent à dire que cette action peut être intéressante pour le territoire, surtout si elle intègre des éléments de capitalisation, d'évaluation quantitative et qualitative. Si les résultats sont concluants, il sera étudié la faisabilité d'un déploiement à l'échelle d'une communauté de communes ou du PETR.

- « Projet expérimental de la mutualisation du tissu associatif en milieu rural dans le déploiement du service civique dans le Loiret », Association Ligue de l'Enseignement du Loiret.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER qui présente les principaux points du projet.

Le projet s'inscrit dans une expérimentation régionale par la Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire et vise à atteindre dans 3 départements pilotes (18, 36 et 45), un meilleur déploiement du service civique en milieu rural.

Pour le Loiret, c'est le territoire du PETR qui a été choisi, et plus particulièrement le Moulin de Châtillon à Ondreville/Essonne.

Bien que chaque territoire ciblé ait des spécificités propres nécessitant la mise en œuvre de projets différents, l'objectif général est commun. Il s'agit de porter une politique de développement de l'engagement des jeunes en renforçant notamment le maillage associatif en milieu rural.

Les 4 points principaux du projet :

- Actions d'information sur le service civique à mener auprès des associations potentiellement « employeur » et auprès des jeunes potentiellement « employé ».

- Accompagnement de structures d'accueil dans la définition des missions, la mobilisation, l'accueil, la formation...

- Mise à disposition d'un espace de co-engagement permettant :

 - A des jeunes volontaires du territoire d'avoir un lieu adapté pour effectuer leur mission et/ou de trouver les ressources nécessaires au bon déroulement de leur mission

 - A des structures du territoire de disposer d'un lieu et de condition adaptées pour accueillir un volontaire et de trouver un lieu de ressources

 - L'animation d'un réseau des jeunes et des structures d'accueil.

Le constat :

Le service civique profite trop peu à des territoires ruraux, en raison de difficulté à saisir ou à développer le service civique pour les associations ou les collectivités.

2,4% des jeunes issus du milieu rural accèdent au service civique

Difficulté de trouver des candidats.

Mais immense potentiel dans l'outillage et la mise en place d'animation.

L'animation dédiée (3 ans) vise à lever les freins identifiés :

 - Mobilité

 - Hébergement

 - Rompres l'isolement des accueillants potentiels

 - Accompagnement renforcé des acteurs

 - Montage du projet.

Etat d'avancement du projet :

Dans la première version déposée, le périmètre retenu paraît trop restreint aux vues des aspects financiers du projet et de sa durée (3 ans). Initialement dimensionné à l'échelle de la CCPG, le projet devrait être élargi au PETR pour limiter le risque du « trop peu de mission et d'accueillants ». Principe validé en réunion avec la Ligue.

Le projet sera donc cohérent avec le bassin de vie, soit les 3 EPCI.

Cela ouvre plus de perspectives et multiplie les chances de création de missions.

Evaluation.

Aucun élément quantitatif n'est donné.

Gouvernance.

Aucun élément présenté dans le dossier. Quid d'un groupe projet, d'un Comité de suivi et/ou de pilotage (indiqué dans le dossier Ligue 37).

Budget.

La subvention sollicitée représentant environ 28% de la dotation en fonctionnement (solde de 29 700 €) A VOS ID du PETR, les éléments budgétaires restent trop vagues.

A quoi correspondent les achats d'études et de prestations de services ?

Détailler les frais salariaux (salaires, charges, autres frais professionnels...)

Détailler la part du poste « salariée 1 » déjà financé par le dispositif CAP'ASSO

Si les deux postes préexistent, pourquoi indiquer un coût jour et non pas le salaire annuel chargé proratisé 0,15 et 0,5 ETP ?

Missions données aux personnes recrutées.

Le dossier ne mentionne pas le rôle et les missions respectifs de chacune des 2 chargées de mission.

Organisation dans le lieu.

L'organisation prévisionnelle d'occupation du lieu aurait pu être indiquée dans le dossier.

Il est prévu d'organiser une réunion avec les partenaires potentiels et les structures relais (mission locale, pôle emploi, GPEC T, EPCI, etc.) pour affiner le projet et la mise en réseau des acteurs, préalable favorisant le bon accueil du projet localement.

Les thèmes prioritaires pourraient être le tourisme, l'économie, le sport et la culture.

Coût TTC du projet : 119 110,00 €

Coût TTC éligible : 119 110,00 €

Subvention régionale : 65 310,00 € (60%)

M. GUERINET souligne le manque de lisibilité des objectifs et des résultats attendus et s'interroge sur le besoin de la mise en place d'un tel service, en plus des accompagnements mis en place par la Mission Locale du Pithiverais ou par l'Association des Maires du Loiret.

Les élus du Bureau restent réservés sur le projet et soulignent la nécessité d'une réunion de cadrage et d'échanges avec les acteurs locaux pour affiner le projet, sa mise en œuvre et les potentialités de développement.

Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Atelier des territoires »

Mme BEVIERE explique que le territoire a été approché par la DREAL Centre-Val de Loire, car au vu de la thématique abordée dans cet appel à projets, les services de l'Etat ont pensé au territoire du PETR, dans la mesure où il est engagé dans une démarche de PCAET et où il est lauréat TEPCV, porteur d'un programme Natura 2000, etc.

Par ailleurs, la ville de Pithiviers est signataire d'une convention Action Cœur de Ville, dont les 2 axes prioritaires, celui de la rénovation énergétique du parc de logement et celui de la redynamisation du commerce en centre-ville, participent également à la transition écologique.

Mme BEVIERE explique que ce nouvel AMI a pour objectif d'amplifier la transition écologique avec les territoires. Pour résumer, l'objectif est d'aider les territoires à décliner localement les grands objectifs de la transition écologique et 4 axes sont identifiés :

- l'accélération de la transition énergétique,
- la reconquête de la biodiversité et des écosystèmes,
- la résilience face aux risques naturels et technologiques,
- l'insertion territoriale des grandes infrastructures de transport.

Vu le caractère d'urgence, le PETR a déjà envoyé à la DDT son intention de candidater par courrier le 6 mai 2019, et complété un formulaire dématérialisé avec la DDT. Celui-ci a été envoyé au Ministère. Reste à produire la proposition finalisée avant le 4 juin 2019.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER qui explique le contenu attendu de l'Etat pour cette dernière étape de l'AMI.

Il s'agit de :

- faire état des politiques et/ou dispositifs mis en place par le territoire en matière de développement durable
- présenter le territoire dans ses dimensions géographiques, sociales, etc.
- présenter la dynamique institutionnelle en termes de contractualisation
- d'expliquer les participations à des expérimentations ou appel à projets
- de présenter le potentiel de capitalisation des actions menées localement vers d'autres territoires

- d'identifier les freins et les leviers pour développer ce type d'actions
- de définir les partenariats à engager (mise en œuvre, gouvernance, suivi, etc.)
- d'illustrer le propos par des éléments cartographiques.

Compte-tenu qu'aucune action précise n'est à renseigner, il ne semble pas nécessaire d'organiser une réunion de validation de contenu de cette candidature. Les communautés de communes seront par ailleurs informées de la suite qui sera donnée.

M. MAMEAUX dit ne pas comprendre l'intérêt de cette démarche.

M. TARTINVILLE s'interroge sur la plus-value de l'atelier pour le territoire.

Mme BEVIERE répond que cela permet, a minima, de valoriser le Nord-Loiret.

David VOYER précise que dans le cadre de la construction du programme d'actions pour le PCAET, des ateliers seront à organiser. Il conviendra de voir si les ateliers ne peuvent pas se fondre.

Mme BESNIER indique que la Région met en place la COP régionale, pour répondre aux urgences climatique et sociale. Il s'agit d'associer l'ensemble des parties prenantes afin de lancer une dynamique permettant de lutter, à l'échelle de régionale contre le changement climatique.

Mme BEVIERE s'interroge sur le fait que les lauréats aux ateliers des territoires puissent bénéficier, dans un autre cadre, de subventions de l'Etat, comme se fut le cas pour le TEPCV.

M. GUERINET souligne que les experts mandatés pourraient avoir un regard neutre sur les actions territoriales et que cela nous permettrait d'être accompagnés pour le PCAET.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Mme BEVIERE indique qu'il s'agit ici de mettre à jour la liste des effectifs du PETR, à la fois pour des postes non pourvus en raison d'avancement de grade (Dieula RICAPET) ou d'agent à temps-partiel parti (Michel LAZZARI).

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération modifiée est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Bilan à mi-parcours.

Mme BEVIERE fait état du courrier reçu de M. ROULLET, Vice-président du Conseil régional, à la suite de l'envoi du projet de bilan à mi-parcours du CRST.

Mme BEVIERE donne lecture du courrier.

Il est demandé à la Région de programmer, dans les meilleurs délais, la réunion de négociation. Il semble maintenant probable que la validation du bilan ne puisse être programmée avant la Commission Permanente Régionale de juillet.

- Vœu pour l'augmentation du numéris clausus.

(Mme la Sous-préfète ne prend pas part au débat)

Mme BEVIERE rappelle le contexte très critique du territoire en matière de densité médicale. Il est proposé de prendre un vœu pour alerter les autorités compétentes sur l'urgence à trouver des solutions telles que l'augmentation du numéris clausus ou l'augmentation du nombre d'internes en région.

Mme BESNIER confirme qu'il est important de demander cette augmentation pour enrayer le déclin de la densité médicale.

Mme BEVIERE donne lecture du vœu.

Les élus demandent que ce texte soit envoyé à toutes les communes et communautés de communes du PETR.

Un exemplaire sera envoyé au Doyen de la Faculté de médecine de Tours, au Préfet de Région, au Président du Conseil régional Centre-Val de Loire et au Directeur de l'ARS Centre-Val de Loire.

- Mobilité durable.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER qui reprend l'historique de la démarche d'élaboration d'une « plateforme » de mobilité durable sur le PETR, et indique qu'un projet quasiment finalisé à été produit et validé par les partenaires réunis depuis deux à trois ans.

Il s'agit d'offrir un panel de solutions de mobilité, depuis les déplacements par transports en commun, en auto-partage, etc., sous forme de location (vélo, scooter, voiture avec ou sans permis, etc.) et d'accompagner les personnes en difficulté pour leur trouver une solution personnalisée.

La finalité est bien sûr l'employabilité des personnes et donc de solutionner les difficultés de recrutement des entreprises. Il est envisagé que le PETR soit porteur de l'animation de cette plateforme. Le référent mobilité aurait un profil de travailleur social avec une compétence mobilité.

David VOYER indique les subventions publiques mobilisables, comme l'aide régionale à la mobilité rurale, les aides ADEME, qui restent à confirmer pour 2020.

Le poste de référent pourrait donc être financé à 100% sur une première période de deux à 3 ans.

Mme DAUVILLIERS insiste sur l'importance de cette action pour le territoire, car différentes solutions doivent effectivement être mises en place. L'échelle du PETR lui semble la plus pertinente.

Il est rappelé la nouveauté des fonds régionaux, ce qui change beaucoup les possibilités dans la mise en œuvre, et la volonté de la Région que ces fonds soient pérennisés.

Les élus du Bureau s'accordent sur le fait que ce recrutement accélérerait les travaux préparatoires et donnent donc leur accord pour un portage par le PETR.

- Contrat de ruralité 2019.

Mme BEVIERE indique que l'appel à projets est en cours et que 17 dossiers ont été déposés, couvrant les 6 thématiques du contrat. La Présidente fait état des dossiers et souligne que les demandes portent sur un montant de subvention de plus de 687 000 €, alors que la dotation 2018 était de 370 000 €. Par ailleurs, certains projets ne sont pas encore chiffrés. Les candidatures peuvent être adressées au PETR et à la Sous-préfecture jusqu'au 24 mai prochain.

- Enquête SCoT.

Mme BEVIERE rappelle que l'enquête publique du SCoT est en cours jusqu'au 17 juin prochain.

M. BRUNEAU relate le post de M. TOURAINÉ sur ses différents Facebook. Il qualifie cette démarche « très désagréable » et en décalage avec son mandat de Maire.

M. TARTINVILLE confirme ces observations et indique avoir donné quelques éléments de réponse sur Facebook. Par ailleurs, il est rappelé que la commune de Puisieux n'a pas délibéré sur le projet de SCoT lors de la phase de consultation des PPA.

Les élus du Bureau s'accordent à souhaiter de la mesure dans les propos de M. TOURAINÉ, en tant qu'élu, en considération des nombreuses réunions publiques ou des rendez-vous organisés, dont ceux spécifiques au projet de Puisieux.

Mme DAUVILLIERS s'étonne de ces messages, dont elle n'avait pas connaissance. Elle rappelle la réunion menée dans les locaux de la CC Pithiverais Gâtinais, en présence de représentants de la commune, de la communauté de communes, des services de l'Etat, du PETR. Un accord avait été trouvé entre les participants à l'issue de cette réunion. Cet accord est ici remis en cause.

M. TARTINVILLE évoque le projet d'implantation à Puisieux.

Mme DAUVILLIERS dit, qu'en tant qu'élue, elle se refuse de commenter ou de répondre à ce type de message. Les élus ne devraient pas utiliser les réseaux sociaux.

- Dates des prochaines réunions.

Le prochain Bureau pourrait se tenir le jeudi 20 juin à 17h30, en fonction des dossiers à présenter.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h05.

Monique BEVIERE, Présidente